



# TOURNOI K.O.

## Samedi 29 Février 2020



### Règlement :

**Article 1 :** Le tournoi est ouvert aux catégories séniors masculins et féminins. Le tournoi est mixte (une seule compétition).

**Article 2 :** Les participants devront être licenciés et assurés. Le tournoi étant déclaré auprès de la LLHB, des licences évènementielles gratuites peuvent être faites sur simple demande auprès du comité d'organisation, au plus tard la veille du tournoi. En cas de litige, la licence ou une pièce d'identité devront être obligatoirement présentées.

**Article 3 :** Le nombre d'équipes est limité à 16. **Aucune inscription ne sera enregistrée le jour du tournoi.** Chaque équipe portera le nom d'un pays participant à l'Euro 2020. Celui-ci sera tiré au sort par le capitaine de l'équipe au début du tournoi.

**Article 4 :** La compétition se jouera au gymnase Philippe Gardent. Les règles sont celles du Handball **sans contact**. Le ballon utilisé sera de taille 2.



**Article 5 :** L'utilisation de la **résine est interdite** (match et échauffement). Une équipe utilisant de la résine sera exclue du tournoi sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnisation.

**Article 6 :** Les équipes seront composées de 1 gardien et 4 joueurs de champ. 3 remplaçants maximum sont autorisés sur le banc.

**Article 7 :** La durée des matches sera de 5 minutes maximum, sans possibilité de poser un temps mort. Le match s'arrête dès qu'une équipe a 3 buts d'avance (victoire par KO). L'organisation se réserve le droit de modifier la durée des matches avant le début de chaque phase.

**Article 8 :** L'engagement sera donné à l'équipe ayant le plus de féminines dans l'équipe (remplaçants compris). Dans le cas où les 2 équipes ont le même nombre de féminines, un tirage au sort sera réalisé par l'arbitre.






**Article 9 :** Le tournoi se déroulera en 2 phases :

-  Phase de poules,
-  Tableau final.

Le tableau final sera établi en fonction du classement des équipes lors de la phase de poule. Aucune équipe ne sera éliminée à l'issue de la phase de poule.

Dans les matches à élimination directe, en cas d'égalité après le temps réglementaire, une prolongation de type « but en or » sera jouée. La première équipe qui marquera sera désignée vainqueur. L'équipe qui aura l'engagement au début de la prolongation sera celle qui n'aura pas engagé au début du temps réglementaire.

**Article 10 :** Le calcul du classement des poules se fera sur la base suivante :




 KO	3 points
 Victoire	2 points
 Nul	1 point
 Défaite	0 point
 Forfait match	-1 point

**Article 11 :** Le tir devra être effectué avec les 2 mains lorsque le tireur est de sexe masculin et le gardien de sexe féminin, quel que soit l'endroit où se trouve le tireur.

**Article 12 :** Les équipes devront être présentes dans la zone d'attente 2 matches avant le début de leur match. Une équipe ne se présentant pas sur le terrain dans les 2 minutes après son appel se verra attribuer une défaite par forfait. L'équipe adverse se verra attribuer une victoire par KO.




Afin de pouvoir faire jouer un maximum de matches, les équipes devront s'échauffer avant leur entrée sur le terrain. Les matches débuteront immédiatement sans période d'échauffement.

**Article 13 :** L'échelle des sanctions est la suivante :

-  Avertissement,
-  Exclusion temporaire de 1 minute,
-  Exclusion du match (qui peut survenir pour 2 exclusions temporaires).

Une exclusion directe pour violence entraîne l'exclusion du tournoi du joueur (notifiée par un carton bleu). L'arbitrage sera assuré par des arbitres du BVSH.

**Article 14 :** Seront récompensés à l'issue du tournoi :

-  Le vainqueur,
-  L'équipe ayant fait le KO le plus rapide (hors vainqueur par forfait),
-  L'équipe la plus fair-play (décidée par les arbitres et l'organisation).

**Article 15 :** En cas de litige sur une rencontre, le comité d'organisation sera le seul à prendre les mesures qui s'imposent.

**Article 16 :** Le comité d'organisation se réserve le droit d'exclure définitivement un joueur ou une équipe coupable de faits et gestes que la morale sportive réprouve, pour ne pas entraver la bonne marche du tournoi.

**Article 17 :** Des vestiaires avec douche non gardés seront mis à disposition. Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, incident ou accident pouvant survenir pendant la durée du tournoi.

**Article 18 :** L'introduction d'alcool dans l'enceinte sportive est interdite.

**Article 19 :** Aucun remboursement ne sera effectué sauf si le tournoi devait être annulé.

**Article 20 :** La participation au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

**Signature représentant du l'équipe :**